COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET
33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT

Déc n°2025-011

Décision

Marché public

- Vu la délibération n°D2023-061 en date du 26 septembre 2023 délégant des compétences au Président
- Vu la l'article R2122-8 du code de la commande publique

Le Président décide :

Article-1.
D'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la zone Economique du Grand Tillais à St Loup Lamairé à la SAS 2LM- 18 rue du Pâtis -44690 LA Haye FOUASSI7RE
Conformément au dossier de consultation, la Communauté de Communes se réserve le droit d'arrêter la mission à la fin de chaque phase pour quelque raison que ce soit.

Article-2.

Le forfait de rémunération est fixé à 34 800 € HT soit 41760 euros TTC

Il se décompose comme suit :

DESIGNATION	**%**	**MONTANT (€ HT)**
ESQ + étude préliminaires	20,60	7 170,00 €
AVP	13,62	4 740,00 €
PRO	22,24	4 300,00 €
Permis d'aménager + Dossier Loi sur l'Eau	12,36	7 740,00 €
ACT/ EXE	7,9	2 750,00 €
DET/VISA/OPC	19,25	6 700,00 €
AOR	4,03	1 400,00 €
TOTAL	100 %	34 800,00 €

Article-3.
De signer l'ensemble des documents nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Article-4.
D'en informer lors d'un prochain conseil communautaire conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

A Airvault, le 4 mars 2025
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET 33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT Tél. 05 49 64 93 48

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48

AR-Préfecture
079-200041416-20250310-2-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 10-03-2025
Publication le : 10-03-2025